

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022 À 19H

Sous la présidence de Mme Josiane CHAPPEL, 1^{ère} adjointe au maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 13 juillet 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER,

Procurations :

M. Gaston LATSCHA à Mme Josiane CHAPPEL
M. Rémy CASTRO à Mme Jocelyne SCHIRCH
Mme Anne KARABABA à Mme Sylvie GRUNTZ
M. Stéphane MARTIN à M. Christian LANDAUER
M. Christophe OUDOT à M. Jean HERTZOG
M. Vincent SCHWEITZER à M. Denis ARNOUX
M. Cédric SCHWIRLEY à M. Jean-Luc KOCH
Mme Chantal SENFT à M. Paul LATSCHA

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2022-56 Servitude assainissement/EAP

Par décision du 21 janvier 2022, le Maire a fait usage du Droit de Prémption Urbain pour acquérir un ensemble de parcelles sises au 1 rue du cimetière, à Héisingue. Cette décision avait été communiquée au conseil municipal lors de la séance du 28 mars 2022.

Lors du conseil municipal du 22 juin dernier, l'assemblée délibérante a décidé de la vente de la parcelle 646 section 19, située à l'Ouest de l'ensemble foncier acquis par le biais de la préemption susmentionnée.

+ viabilité parcelle 648

Or, la vente de cette parcelle est conditionnée à la mise à disposition, par la collectivité, d'un accès routier (dont les travaux seront réalisés d'ici l'automne), et des raccordements à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement.

L'accès routier, l'alimentation en eau potable, électricité et téléphone se feront via une servitude en faveur de la parcelle 646 section 19 sur la parcelle 648 section, tandis que, compte tenu la topographie des lieux, le raccordement assainissement se fera via une servitude en faveur de la parcelle 646 section 19 sur la parcelle 716 section 19 selon le tracé prévisionnel suivant :



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer les actes établissant les servitudes correspondantes.

Voix pour : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Gaston LATSCHA, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Cédric SCHWIRLEY, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Chantal SENFT

Voix contre : Fabienne BOULIER

Fait à Hésingue, le 19 juillet 2022
Pour le maire empêché, le 1^{er} adjoint

Josiane CHAPPEL

